

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 0 Z AOUT 20245 LOW

ID: 059-215901398-20240802-2024 4-AI

ARRÊTÉ DE MAIN LEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ D'IMMEURI E A CARACTÈRE URGENT

(risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices quelconques n'offrant pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des occupants et des tiers)

Arrêté n°2024/4 du 02 Août 2024

RP/PG

Le Maire de la Commune de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 511-1 et suivants. L.541-1 et suivants et les articles R.511-1 à R.511-13 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1;

Vu l'arrêté de mise en sécurité urgente n°2024/2 du 30 Juillet 2024

Vu le rapport des Services Techniques Municipaux en date du 02 août 2024 attestant que les travaux réalisés sur l'immeuble sis 51 boulevard Jean Jaurès -59540 CAUDRY ont mis fin au péril affectant l'immeuble considéré, travaux effectués au-delà des seuls travaux prescrits par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Sur la base du rapport susvisé constatant la réalisation des travaux ayant mis fin aux périls constatés, il est prononcé la main levée de l'arrêté susvisé affectant l'immeuble sis 51 boulevard Jean Jaurès -59540 CAUDRY ,cadastré section AR n° 729, et appartenant à M. Vincenzi domicilié au 7 rue Beauvillain 59540 Caudry.

ARTICLE 2:

L'arrêté portant sur l'obligation de mise en sécurité vis à vis des occupants est abrogé.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté ainsi que le rapport établi par les services techniques municipaux seront notifiés à M. Vicenzi

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site de la Ville de CAUDRY.

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 0 2 A0UT 2024

ID: 059-215901398-20240802-2024_4-AI

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5:

- Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI (59)
- Madame la Procureure de la République, prés le Tribunal Judiciaire de CAMBRAI (59)
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie
- Messieurs les Agents de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAUDRY le 02 août 2024

Le Maire,

Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

0 2 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le

ID : 059-215901398-20240802-2024 4-Al



NOTE DES SERVICES TECHNIQUES CONSTAT DE LEVÉE DE PÉRIL

Ce 31 juillet 2024 suite à mon passage à 18h00 sur l'immeuble situé au 51 Boulevard Jean Jaurès 59540 Caudry cadastré parcelle 729 section AR, propriété de M. Vincenzi domicilié au 7 rue Beauvillain 59540 Caudry et mis en location au profit de Mme Maalam j'ai pu constater que la mise en sécurité avait été effectuée suite à l'arrêté de péril imminent n° 2024/2 pris le 30 juillet 2024.

La purge des éléments de plafond qui menaçaient de tomber sur les occupants a bien été effectuée.



Ce constat est appuyé par l'attestation de l'entreprise Delacourt (jointe au rapport).

L'alimentation électrique a été contrôlée et remise sous tension et fonctionne normalement et est attesté par la Sté AB Élec + (attestation jointe au rapport).

La fuite d'eau est réparée et le robinet défectueux a été changé comme stipulé dans l'attestation Douay-Collinse.

Envoyé en préfecture le 02/08/2024 Reçu en préfecture le 02/08/2024 5 LO

ID: 059-215901398-20240802-2024_4-AI

Le propriétaire s'est engagé à entreprendre les travaux de réparation du plafond dans un délai d'un mois à compter de ce jour. Les Services Techniques veilleront à ce que cet engagement soit tenu.

Ce constat visuel et les attestations fournies, valident donc que le péril est levé pour les occupants.

Fait à Caudry le 02/08/2024

Roland PLISSON Directeur des Services Techniques

Reçu en préfecture le 02/08/2024 S LO

ID: 059-215901398-20240802-2024 4-AI



Attestation

Je soussigné DELACOURT Marc-Antoine constater ce jour le 31/07/2024 à 12h10 le dégât des eaux présent au 51 rue Jean Jaurès à Caudry 59540. La fuite n'étant plus et Après vérification de l'armature, et du placo restant sur le plafond, la maison est hors de danger.

Cordialement

El Delacourt Marc-Antoine

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le

ID: 059-215901398-20240802-2024_4-AI





73 rue de la République 59540, CAUDRY

2 03 27 85 00 65 - 03 27 85 79 00 €

Mail: douaveollinse@wanadoo.fr

www.doray-collinsc.com

Qualification RGE QUALIBAT sous le N° E-E59435

5111 - 5213 - 5231 - 5312

Qualification RGE QUALIBOIS sous le N°QB/18646

S.A.R.L.au capital de 75 600 estros

CLP Lille 04-90 7

307 712 547 B RC Douai TVA : FR02307712547

SIREN 307 712 547 000 16 - NAE: 4322 B

Assurance Professionnelle: Responsabilité Décennale Souscrite amprès de SMABTP 1244000/001538129/0

Objet: Attestation de fin de travaux.

Caudry le 01/08/2024,

Madame, Monsieur,

À la suite d'une fuite sur un flexible d'alimentation en eau du mitigeur bain douche de la baignoire de la salle de bains située au 1 er étage, ayant entrainé un dégât des eaux, au 51 Boulevard Jean Jaurès à CAUDRY (59540) chez Mr MALEEM (locataire de Mr VINCENZI), je certifie que le mitigeur bain douche défectueux a été remplacé par nos soins.

Il n'y a donc plus de risque de fuite d'eau au niveau de l'alimentation eau chaude et eau froide de la baignoire.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric DOUAY, Gérant.

CHAUFFAGE SAN TYPE CHAUFFAGE SAN TYPE CHAUFFAGE SAN TYPE CHAUFFAGE SAN TYPE CHAUFFAGE CAUDRY

Half douay-collage gwar adoo fr 307 712 547 00016 AB ELEC

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le

SLOW AB FI F ID: 059-215901398-20240802-2024_4-AI

2055 Avenue de Paris 59400 CAMBRAI Tél: 03 27 73 69 85

Email: contact@abelecplus.fr - Internet: wwwabelecplus.fr

Facture

CAMBRAI, le 30 juillet 2024

Référence: FA5812 Suivant Devis Adresse de chantier: 51 Boulevard Jean Jaurès

CAUDRY Vos références commande

M. VINCENZI Nicolas 7 rue Fernant Beauvillain

59540 CAUDRY

Objet:

59540

Vérification de l'installation avant remise du courant

Madame, Monsieur.

Pour faire suite à notre intervention, veuillez prendre connaissance de la facture concernant :

N°	Désignation	Un	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
1	Intervention du 30 Juillet 2024					
	Vérification de l'installation suite à un dégât des eaux, remise du courant, test ok.					
1.1	FORFAIT MAIN D'OEUVRE TECHNICIEN	F	1,00	26,50	26,50	3
1.2	FORFAIT PRISE EN CHARGE + DEPLACEMENT ZONE 1		1,00	20,00	20,00	3
	Sous-total Intervention du 30 Juillet 2024			Ī	46,50	
			Commence		and the second s	

Total H.T.	46,50		
TVA ₃ : 10,00 %	4,65		
Total T.T.C.	51,15		
Net à payer (Euro)	51,15		

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

> AB ELEC + 2055, avenue de Paris 59400 CAMBRAI Tél. 03 27 73 69 85 Siret. 534 493 630 000 22

Réf. Facture : FA5812

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

ID: 059-215901398-20240802-2024_4-AI

Règlement :

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Pénalité de retard : 3 %.

En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

Comptant

51,15€